

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 octobre 2016**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille seize et le 11 octobre à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme PUGET Jacqueline, Maire en exercice

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12

**Présents :** Armelle DAMY, Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Jean-Claude MICHEL, Guy MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX

**Excusés :** Thomas MICHEL (pouvoir à Jean-Claude MICHEL), Henri SERRES

**Absents :** Alain CHAIX, Cécilia JOUVE

**Secrétaire de séance :** Armelle DAMY

En l'absence de remarques, le PV du précédent conseil est considéré comme validé.

**I. Marchés de rénovation des réseaux d'eau et de pose des compteurs secteur de St Disdier – avenant n° I**

La Commune du Dévoluy a attribué à l'entreprise SATP le marché pour la pose de compteurs d'eau dans le secteur de Saint Disdier (délibération du 17/11/2015). Le marché a été notifié à l'entreprise le 05/12/2015. Le montant des travaux s'élève à 180.531,56 € H.T – 216.637,87 € TTC.

Des travaux complémentaires ont dû être réalisés, à savoir :

- Fourniture et pose de nombreuses pièces et équipements de robinetterie supplémentaires lors des raccordements et branchements dans les villages ;
- Mise en œuvre de béton pour la protection ou la consolidation d'ouvrages dans des zones terrassées ;
- Le renouvellement d'un branchement long en plomb aux Blanquets ;
- La réalisation d'une sauterelle et de branchements provisoires pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable sur la période estivales à La Ribière ;
- La mise en place, l'entretien et le démontage final d'un passage busé sur le torrent de la Souloise pour permettre l'accès des riverains au secteur de la Ribière pendant les travaux.

Un avenant au marché est proposé pour un montant total de 25.676,37 € H.T, ce qui représente un écart de 14,22 % par rapport au marché initial.

La Commission MAPA s'est réunie le 11 octobre 2016 et propose de valider cet avenant qui porte le montant du marché à 206.207,93 € H.T – 247.449,51 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant proposé et **AUTORISE** le Maire à le signer.

## **2. Fourniture d'un porte outil destiné au déneigement et au fauchage – Attribution du marché**

La Commune du Dévoluy a lancé le 22 août 2016 une consultation pour la fourniture d'un porte outil destiné au fauchage et au déneigement : mise en ligne de l'appel d'offre et publication au BOAMP. Le marché est composé de 2 lots :

- Lot n°1 : fourniture d'un porte outil avec faucheuse et chargeur ;
- Lot n°2 : fourniture ou proposition de location d'une étrave pour le déneigement.

La date de remise des offres était fixée au 16/09/2016 à 12 heures.

Le 11 avril 2016, présentation en commission MAPA du rapport d'analyse des offres réalisé par les services techniques. Après examen du rapport, la commission MAPA propose de retenir les offres suivantes :

Pour le lot n°1 : Offre de l'entreprise MONOD pour un montant de 173.860,00 € H.T, offre ayant obtenu la meilleure note, cette offre prévoyant la reprise de l'ancien tracteur de la Commune du prix de 22.700,00 €.

Pour le lot n°2 : il est décidé de prendre en location une lame triaxiale pour faire un essai durant la saison d'hiver 2016-2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE** les marchés à l'entreprise MONOD et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

## **3. Marché de maîtrise d'œuvre du centre de bien-être – avenant n°3**

La décision d'avoir recours à un bureau spécialisé pour apporter une aide à la définition de la politique commerciale et marketing du centre de bien-être a conduit à une évolution du projet (suppression de cabines de soins, rajout d'un hammam, de cabines de déshabillage...). Des modifications du dossier de consultation des entreprises et des plans ont été demandées à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce travail supplémentaire demande la signature d'un avenant avec DHA. Le montant total est 21.500 € HT portant le marché à 790.467,78 € HT.

La commission d'attribution des marchés s'est réunie le 11 octobre et a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant n°3 proposé et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

## **4. Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de Mère Eglise – attribution**

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux urgents et des travaux de restauration intérieure de la chapelle des Gicons « Mère Eglise » (CLMH) comportant deux tranches :

Tranche ferme : missions PRO et constitution du DCE

Tranche conditionnelle : missions suite ACT, EXE, DET, OPC, AOR,

Durée : Le marché passé pour la tranche ferme pour une période de 6 mois, à compter de sa date de notification au titulaire. La tranche conditionnelle sera affermie par décision du pouvoir adjudicateur

La commune a organisé une consultation publiée le 6/06/2016 au BOAMP et sur la plateforme dématérialisée : marchespublics.info le 3/06/2016

La remise des offres était fixée au 30/06/2016 à 12H.

2 offres ont été reçues et envoyées, Mère Eglise étant classée monument historique, pour avis à la DRAC.

- Agence TRUBERT : 82.700 € HT décomposé en deux tranches : tranche ferme (avant projet, projet et dossier de consultation) : 37.000 € HT ; tranche conditionnelle (le reste de la mission) : 45.700 € HT
- Philippe DONJERKOVIC : tranche ferme : 14.550 € HT ; tranche conditionnelle : 17.700 € HT.

La commission d'attribution des marchés s'est réunie le 11 octobre afin d'examiner le rapport d'analyses des offres réalisé par les services avec l'avis de la DRAC. Compte tenu des critères fixés (60 % valeur technique ; 30 % montant de la prestation ; 10 % délai) l'Agence Trubert arrive 1<sup>ère</sup> du classement réalisé avec une note globale de 7,94 et P. Donjerkovic de 5,95.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE** le marché à l'Agence Trubert pour un montant de 82.700 € HT dont 37.000 € pour la tranche ferme et 45.700 € pour la tranche conditionnelle, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés, **PRECISE** que la Tranche conditionnelle sera affermée par ordre de service

Mme le Maire rappelle que cette opération de travaux urgents est subventionnée en plusieurs tranches financières par l'Etat via la DRAC. Elle propose de solliciter la Région à hauteur de 30 %. Ces travaux constituent une première tranche qui sera poursuivie par une deuxième phase de restauration intérieure de ce monument majeur du Dévoluy et plus largement des Hautes Alpes ; au total les travaux à entreprendre (travaux urgents et restauration intérieure sont chiffrés dans le diagnostic à environ 900.000 €).

La première tranche a été estimée à 470.000 € HT. La DRAC devrait accorder une subvention de 50 % et il est proposé de solliciter la Région à hauteur de 30 %.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le projet présenté, **SOLLICITE** une subvention de la Région selon le plan de financement suivant :

- o Etat (DRAC) : 50 % 235.000 €
- o Région : 30 % 141.000 €
- o Autofinancement : 94.000 €

Et **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant de mener à bien les demandes d'aides financières et à signer les différents documents afférents.

#### **5. Centre de bien-être Lots 8 « béton projeté » et 10 « menuiseries intérieures Sauna » – attribution**

Lors de la consultation concernant les travaux du centre de bien-être, les lots 8 et 10 avaient été déclarés infructueux ; aucune offre n'ayant été déposée. Une consultation a été lancée le 22 juillet avec remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> septembre 12h. Deux plis ont été remis dans les délais. La maîtrise d'œuvre a procédé à leur analyse qui a été présentée à la commission d'attribution des marchés le 11 octobre 2016.

Il préconise d'attribuer les lots aux deux entreprises AAB pour le lot 8 pour un montant de 56.000 € HT et SE CHARLES pour le lot 10 pour un montant de 314.512 € HT. La commission propose de suivre l'avis de la maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE** les marchés suivants :

- o Lot 8 : entreprise AAB : 56.000 €
- o Lot 10 : entreprise SE CHARLES : 314.512 €

Et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés

## 6. Convention d'occupation du domaine public pour les centres équestres de Superdévoluy et la Joue du Loup

En 2013, à l'issue d'une mise en concurrence, la Commune a sélectionné un « exploitant » pour gérer les centres équestres de Superdévoluy et de la Joue du Loup.

La Commune a signé une convention d'occupation du domaine public avec le GAEC Les Sabots de Vénus. Cette convention a trouvé son terme le 15 juin dernier. Un avenant a été conclu pour la saison d'été.

Les Sabots de Vénus ont fait part de leur intention de continuer l'activité sur le Dévoluy. Une nouvelle convention à jour de la nouvelle réglementation est proposée d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016. La redevance d'occupation est de 3.200 € la première année. Les années suivantes une augmentation de 5 % est prévue.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** cette convention **et AUTORISE** le Maire ou son représentant à la signer

## 7. Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2017

Mme le Maire expose que pour l'assainissement, la société SAUR, délégataire du service public d'assainissement collectif à qui a été attribué le contrat de délégation de service public, propose des tarifs devant être validé par le conseil municipal. Le produit ainsi recouvré doit permettre à cette entreprise de faire fonctionner le service confié et de réaliser les travaux que la commune lui a demandés de faire d'ici la fin de son contrat de délégation.

Pour 2017, les tarifs fixés dans la convention sont : 0,63 € le m3 et 68 € la part fixe.

Le bureau propose d'augmenter le tarif au m3 applicable sur les réseaux hors STEP de St Etienne pour arriver à un prix au m3 identique sur la commune, et de voter le prix d'abonnement demandé par la SAUR.

En ce qui concerne l'eau potable : pour bénéficier des subventions de l'agence de l'eau le tarif de l'eau (abonnement plus consommation) pour 120 m3 doit être de 0,90 € le m3. Les tarifs votés l'an dernier permettent d'arriver à ce montant. Le bureau propose de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE** les tarifs suivants pour 2017:

	<b>eau</b>
vallée	55 € redevance fixe 0,45 € le m3
station	65 € redevance fixe 0,65 € le m3
Tarif agricole	20 € redevance fixe 0,30 € le m3
Tarif eau industrielle (canons)	0,30 € le m3
	<b>assainissement</b>
Ensemble du Dévoluy	68 € redevance fixe 0,63 € le m3

## **8. Travaux urgents (couverture, assainissement périphérique...) de Mère Eglise – demande de subvention Région**

En 2013/2014, le diagnostic préalable à la restauration intérieure de Mère Eglise (monument historique classé) réalisé par l'Agence Trubert a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux urgents préalablement à cette restauration intérieure. Ils consistent notamment à :

- la restauration de la couverture de la nef ;
- une intervention sur la flèche et la tour du clocher ;
- l'assainissement périphérique.

Ces travaux constituent une première tranche qui sera poursuivie par une deuxième phase de restauration intérieure de ce monument majeur du Dévoluy et plus largement des Hautes Alpes.

Cette première tranche a été estimée à 470.000 € HT.

La DRAC a accordé sur son programme 2016 une subvention de 50 % pour un montant de travaux de 350.000 €, il est proposé de solliciter une subvention de 50 % pour un montant de 120.000 € permettant de terminer cette phase de travaux urgents. A noter qu'une subvention de la Région est sollicitée pour 30 % du coût total.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le projet présenté, **SOLLICITE** une subvention de l'Etat (DRAC) de 50 % soit 60.000 € et **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant de mener à bien les demandes d'aides financières et à signer les différents documents afférents.

## **9. Cession d'une parcelle de terrain à M. CHENU (Lachaup – Agnières)**

M. CHENU Jean-Marc a déposé une demande d'acquisition du terrain communal situé entre les deux parcelles dont il est propriétaire à Lachaup. Avant de faire établir par le géomètre un document de division parcellaire, il est demandé au conseil un accord de principe. La surface cédée serait de 200 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE** le principe de céder 200 m<sup>2</sup> de terrain à M. CHENU, **FIXE** le prix de vente à 2 € le m<sup>2</sup>, **PRECISE** que les frais seront à la charge de l'acquéreur, et qu'un bornage contradictoire devra être réalisé en associant les propriétaires voisins.

## **10. Examen des différentes possibilités de gestion du Camping Les Auches**

Le Maire rappelle que le gérant du camping a fait part de sa décision de rompre le contrat de délégation de services publics qui le liait à la commune jusqu'au 31/12/2017. Le conseil a pris une délibération lors de sa séance de septembre décidant le lancement d'une procédure de concession pour exploitation d'un service public. En attendant, le camping doit fonctionner et la cantine de St Etienne pour qui Franck Aurouze préparait les repas doit être livrée. Pour ce dernier point une solution temporaire a été acceptée par la DDCSPP, avec la fourniture des repas par la cantine d'Agnières jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Concernant la gestion du camping, du gîte, le Maire et ses Adjoints proposent suite à une discussion avec Franck Aurouze, de fermer le gîte pour la saison d'hiver et de gérer en direct le camping qui accueille essentiellement les propriétaires de mobil home pendant les vacances et les week end. Cela nécessiterait le passage d'une personne tous les jours quand il y a du monde essentiellement pour faire le ménage dans les sanitaires et collecter le paiement des nuitées ; ce qui représente 2 à 3 h de travail par jour. Le reste du temps, un passage quotidien (surveillance et vérification de la présence de propriétaires) suffirait.

Pour la suite, Mme le Maire propose deux solutions et souhaite un débat en conseil : soit on repart sur une DSP; soit elle propose de le vendre.

Une discussion s'engage au sein du conseil :

- Séverine Bersac : l'acheteur potentiel pourrait-il changer la destination du camping et en faire autre chose ? Non, car dans le PLU cette zone ne permet que cet usage.

- Jean-Marie Bernard : la question à se poser c'est : est-ce qu'on continue en DSP avec un fonctionnement tel qu'on le connaît ou est-ce qu'on donne la possibilité à un privé de s'investir et prêt à investir dans le camping pour le faire monter en gamme ce qui semble nécessaire pour sa pérennité, son développement et pour répondre aux demandes de la clientèle de l'hôtellerie de plein air ou autre solution est-ce que la commune est prête à investir elle, et ensuite lancer une DSP car il est assez clair qu'il ne faut pas laisser le camping tel quel.

Jacqueline Puget : est-ce que le conseil est d'accord pour que l'on demande à un professionnel de nous aider à estimer la valeur du camping ?

Décision : demander l'avis du président de la fédération départementale de l'hôtellerie de plein air ; laisser la porte ouverte à des personnes potentiellement intéressées par l'achat du camping.

Question diverses :

- gîte de St Disdier : des acheteurs potentiels du fonds de commerce du gîte de st disdier ont fait part de leur intention d'acheter à la condition que la commune réalise des travaux permettant la liaison entre l'appartement situé sous le gîte et le gîte. Le maire et les adjoints proposent de répondre que la commune n'a pas l'intention de faire des travaux hormis le changement des menuiseries extérieures de l'ensemble des logements de la Cure. Ils proposent également de céder tout le bâtiment. Une estimation des domaines avait été demandée par la commune de St Disdier en 2011, confirmée récemment mais elle est assez élevée. Il est décidé de tenter de vendre l'ensemble du bâtiment en baissant le prix estimé.

- Jacqueline Puget revient sur l'information parue dans la presse concernant la pollution de l'eau du réseau Courtil/Giers. Cette information donnée par la Préfecture était inexacte : il n'y a pas eu de pollution proprement dit : le réservoir a été nettoyé mais le débit de la source ne suffisait plus pour le remplir complètement et d'assurer une réserve incendie. Un transport au moyen de citernes louées aux pompiers a eu lieu. Ce transport dans des citernes non alimentaires ne permet pas de consommer l'eau immédiatement. Une analyse de l'eau a été nécessaire et en attendant les résultats, l'eau était non consommable ; de l'eau en bouteille a été distribuée durant le weekend. Les résultats reçus dès le lundi ont conclu que l'eau était potable.

- L'Inuit (la Joue du Loup) demande une autorisation tardive jusqu'à 6 h du matin exceptionnelle pour halloween. Le conseil est d'accord.

- Convention pour le parcours forestier de la Joue du loup arrive à échéance. Une visite de l'ONF de cette parcelle classée réserve forestière sur le secteur de la station a permis de constater que la plupart des arbres supportant les passerelles étaient morts. En effet, il semble que les câbles n'ont pas été desserrés durant les hivers successifs : l'ONF chiffre le coût de l'abattage et des mesures compensatoires qui devront être mises en oeuvre.

- Alain Laurens fait part d'une demande d'un commerçant du front de neige de la Joue du Loup d'installer un chalet bois à proximité de sa terrasse avec l'argument que cela a été permis aux écoles de ski. Le Maire précise qu'elle a rencontré cette personne et a refusé sa demande.

- Armelle Damy demande qu'une information soit faite sur le centre de bien être : prestations proposées... Jean-Marie Bernard suggère qu'un flyer soit réalisé avant l'hiver pour être distribué. Jacqueline Puget précise qu'elle souhaite que le dossier du prochain Dévoluy et Nous soit consacré à ce sujet.

- Séverine Bersac : comment va-t-on gérer les places de parking cet hiver à la Joue avec les travaux du centre de bien être. Jacqueline Puget : on ne perd qu'une quarantaine de places cet hiver.
- JC Michel : a-t-on un médecin cet hiver pour Superdévoluy ? On attend la réponse du médecin qui était venu l'an dernier. Les médecins de la Joue du Loup ont proposé d'assurer une permanence hors vacances de février les matins et l'ensemble des secours.
- Bernadette Lapeyre : A quoi correspond l'offre d'emploi d'assistante au centre sportif ? Le Maire : Fred Pral a demandé un congé de disponibilité. On recrute une assistante pour que Florence Giaccone puisse se consacrer aux gros dossiers qu'on lui a confiés.
- Arrivée d'un nouvel adjudant de gendarmerie. A l'occasion de sa prise de fonction, le Maire a rencontré le Commandant Colombani qui lui a précisé que l'organisation actuelle ne sera conservée que le temps du service du nouvel adjudant. A son départ, la brigade sera au complet l'hiver et que le reste de l'année, elle ne sera dans le Dévoluy qu'un ou deux jours par semaine.

La séance est levée à 20H.



